



## Rupture contrat et préavis assistante maternelle

Par **Noulaure**, le **12/06/2013** à **20:09**

Assistante maternelle agréée j'effectue depuis le 1er juin le mois de préavis d'un cdi mais mon employeur n'a pas déclaré au service pajemploi mes salaires depuis fin février. Et je ne reçois pas de fiches de salaire...

Je voudrais savoir si cela constitue une faute pour suspendre l'accueil de l'enfant à mon domicile avant la fin de mon préavis le 30 juin

Merci.